

23 mai 2024

## COMMUNIQUÉ DE LA PRÉSIDENTE

Le 6 mai, lors d'une épreuve de démographie et statistiques à destination d'étudiants de 2<sup>ème</sup> année de licence sanitaire et sociale dont certains sont inscrits en licence 2 accès santé, une des questions de cette évaluation faisait référence au conflit actuel au Moyen Orient. Cette question comme son corrigé n'avaient, quant à eux, pour partie pas de rapport avec le contenu de l'enseignement.

L'université rappelle que selon le code de l'éducation : « *Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité.* »

Aussi, l'enseignant vacataire à l'origine de cet examen a été immédiatement convoqué par la doyenne de l'UFR, et ne sera pas reconduit dans ses fonctions. La question litigieuse ne sera par ailleurs pas prise en compte pour l'évaluation.

La Présidence de Sorbonne Paris Nord tient à réaffirmer que le racisme, et toutes formes de discriminations n'ont pas leur place à l'Université et condamne toute provocation et tous types de violences.

